

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ Cyberdéfense
- ▶ Le fonds européen de stabilité financière
- ▶ Le printemps arabe : aux racines des révolutions



Enseignement militaire supérieur Air



DR

Jour de pluie à Paris, Gustave Caillebotte, 1877, Art Institute of Chicago.

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle.

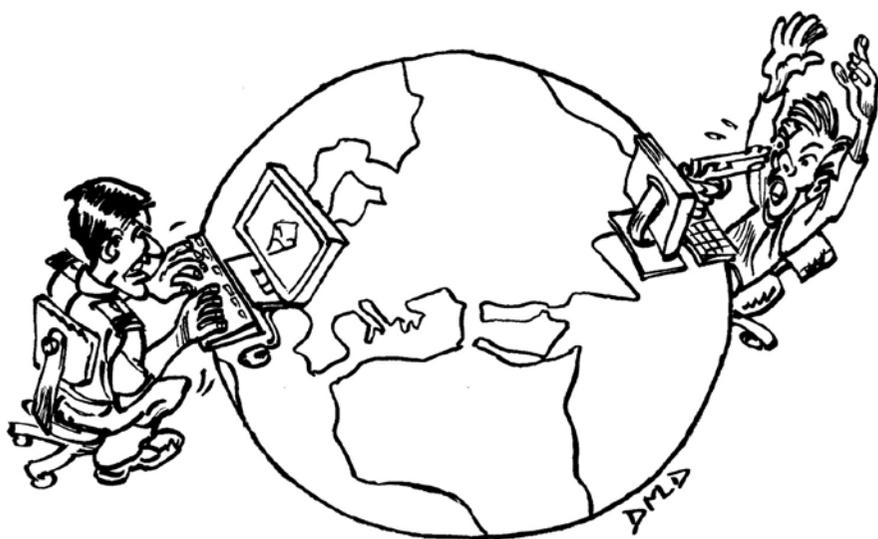
Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



La cyberdéfense

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Clc Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Fabrice Moya
Avt Dany Bachelet

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales - Géopolitique

Le printemps arabe : aux racines des révolutions 4

Économie

Le Fonds européen de stabilité financière (FESF),
le Mécanisme européen de stabilité financière (MESF).. 6

Stratégie de sécurité

Cyberdéfense 8

Sociologie

La religion 10

Espace

L'Italie et le secteur spatial : la coopération spatiale
pour la défense et la sécurité 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

Alexander de Seversky
ou la victoire par la puissance aérienne 14

Droit et institutions

Le pouvoir législatif en France : le Sénat - 3..... 16

Sciences

Les sociétés savantes : de la culture d'élites à la culture
populaire..... 18

Histoire

Napoléon III et le Second Empire (1852-1870) 20

Pensée politique

Le régime idéocratique et la puissance 22

Éthique

Les usages de la religion..... 24

La bibliothèque essentielle

Baudelaire, Verlaine et Rimbaud : les poètes maudits .26

Arts

Le baron Haussmann transforme Paris 28

Au fil de la plume 30

Le printemps arabe : aux racines des révolutions

Événement majeur de l'année écoulée, comparé parfois à la chute du bloc communiste pour les sociétés d'Europe centrale et orientale, le printemps arabe constitue un mouvement d'importance avec la chute de régimes en place depuis quelques décennies. Cependant, si le moment de l'explosion a surpris, les causes sont profondes et largement antérieures.

L'étude de chaque cas fait rapidement apparaître le particularisme de chaque pays ; cependant on peut noter un certain nombre de tendances lourdes.

Des inégalités croissantes, une société bloquée...

Le passage à une économie extrêmement libérale dans les années 1970 entraîne des désengagements massifs de l'État, avec pour conséquences :

- une société à plusieurs vitesses, entre ceux qui ont encore accès au logement, à la santé et à l'éducation, et ceux qui ne peuvent plus ;

- l'apparition de nouveaux réseaux (islamistes notamment) qui prennent à leur charge ces fonctions abandonnées par l'État ;

- le blocage de l'ascenseur social, malgré des croissances ininterrompues (à des périodes où l'Europe est en récession). Le chômage des diplômés matérialise ce blocage, avec des taux parfois supérieurs à ceux des non-diplômés (rapport de 1 à 3) : le CV de Mohammed Bouazizi a varié au cours du temps, mais le fait qu'il soit présenté comme diplômé, contraint matériellement, puis empêché par le pouvoir, d'avoir une activité extrêmement modeste est significatif. En Égypte, l'époque où l'État garantissait par l'embauche l'emploi des diplômés reste présente dans les mémoires. On retrouve ce schéma y compris dans le Golfe (Arabie Saoudite et Bahreïn) où le chômage des nationaux reste fort, malgré une politique d'emploi public à leur profit ;

- ces blocages sociaux engendrent des frustrations : le mariage apparaît comme une injonction sociale impossible à remplir pour des hommes jeunes qui ne peuvent matériellement soutenir une famille. L'âge du mariage recule donc.

Enfin on note de fortes inégalités spatiales, comme en Tunisie, où le centre géographique, qui est une périphérie délaissée de la côte qui concentre les investissements massifs, sera le point de départ de la révolution.

... qui délégitime des régimes autoritaires sans utilité sociale.

Naguib Mahfouz, premier Arabe prix Nobel de littérature en 1988, et maître reconnu du réalisme et de la description de sa société, consacre dès 1971 un ro-

man complet, Karnak Café, à la critique d'une répression arbitraire qui pousse aux extrêmes une société auparavant acquise à la révolution nassérienne.

La classe dirigeante apparaît dès lors comme un ensemble sans utilité pour la société, et composé uniquement de prédateurs : le clan des Trabelsi en Tunisie, celui des Alaouites en Syrie.

Le clientélisme endémique ne suffit alors plus pour éteindre les revendications sectorielles.

Enfin, ces mouvements populaires interviennent à des moments de transition : Ben Ali comme Moubarak étaient vieillissants, et la tentative de transmission héréditaire du pouvoir est extrêmement mal perçue. On voit ainsi apparaître le terme de « jamlaka » que l'on peut traduire par « répubumarchies ».

D'où des signes avant coureurs

Même s'il est toujours aisé de reconnaître *a posteriori* des signes annonciateurs, Égypte et Tunisie avaient connu dans les années précédentes des mouvements sociaux d'ampleur. Le mouvement Kefaya en Égypte, remontant à 2004, apparaît assez représentatif : une grande diversité de courants (laïcs/religieux, par exemple) et des mots d'ordre clairs contre Moubarak, sa durée au pouvoir et sa volonté de transmission à son fils. Les grèves dans les mines de phosphates de Gafsa en Tunisie en 2009, ou dans les usines textiles de Mahla al-Koubra en Égypte en 2008 (dont la reprise du 6 avril par le mouvement égyptien donne bien le caractère fondateur) sont autant de signes avant-coureurs qui donnent également au peuple des expériences de mobilisation et de confrontation avec le pouvoir. La Tunisie avait déjà connu des suicides publics (notamment de mères avec des enfants), mais celui de Mohammed Bouazizi connaîtra un écho particulier.⁽¹⁾

On peut retrouver des situations similaires qui n'engendrent pas de renversement de régime, comme en Chine. On se gardera donc bien d'en conclure sur l'automatisme des conséquences de telles situations.

Enfin, si les causes étaient connues, personne ne prévoyait que l'orage allait éclater à ce moment. Et même les premiers manifestants du 25 janvier 2011 au Caire n'étaient pas persuadés de lancer une contestation qui aboutirait au départ du Président !

1 Les raisons qui font de l'immolation du Tunisien Mohammed Bouazizi le déclencheur, malgré d'autres avant, sont nombreuses : calendrier propice à la diffusion de la révolte, profil présumé facilitant l'identification...

Le Fonds européen de stabilité financière (FESF), le Mécanisme européen de stabilité financière (MESF)

Pour lutter contre la crise de la dette, des instruments européens ont été mis en place, et en particulier le Fonds européen de stabilité financière (FESF), créé le 9 mai 2010 par l'Union européenne en coopération avec le FMI, pour renforcer la solidarité et la stabilité des pays de la zone euro et garantir leurs emprunts, avec pour contrepartie un durcissement des règles. Cette assistance financière a été définitivement adoptée en décembre 2010, avec la ratification de l'accord par les derniers États.

La crise de la zone euro est d'abord une crise de confiance de la part des marchés financiers. En effet, les États qui se sont endettés ont effectué des emprunts sur les marchés financiers, qui craignent de ne pas être remboursés ou que les États fassent faillite. Par conséquent, les marchés exigent des taux d'intérêt extrêmement élevés sur les titres qu'ils continuent de prêter. Les États s'endettent toujours plus pour se refinancer : c'est un cercle vicieux.

Au total, les montants de secours s'élevaient, dans l'accord du 9 mai 2010, à 750 milliards d'euros se répartissant en trois sources :

- 60 milliards d'euros pouvant être empruntés sur les marchés par la Commission européenne, sur autorisation du Conseil Ecofin, et garantis par les États membres, somme qui peut ensuite être « re-écritée » en urgence,
- 440 milliards d'euros pouvant être versés par les États en prêts bilatéraux, ou bien servir à constituer une garantie (ce qui constitue véritablement le FESF),
- enfin, le FMI pouvant ajouter 250 milliards d'euros si nécessaire. Relié à l'ONU, celui-ci regroupe 187 pays et a pour but d'assurer la stabilité financière et de faciliter le commerce international. Il fournit une assistance financière aux États si nécessaire, surveille et conseille la santé économique de ses États membres, qui y participent proportionnellement à leur PIB.

Les fonds prévus dans le FESF correspondent à des engagements de la part des États, qui ne seront versés aux pays membres qu'en cas de difficulté. Sur la demande de l'Allemagne, chaque pays garantit sa propre contribu-

tion, il n'y a pas de garantie solidaire. Contrairement au plan d'aide lancé pour la Grèce, le financement n'a pas besoin d'être approuvé par les Parlements nationaux. Toutes les décisions sur la conditionnalité de l'aide et les conditions de son octroi se prennent au sein de l'Eurogroupe. Sur la demande des États, ces conditions sont rigoureuses pour prévenir d'éventuels abus de la part de certains États. À titre préventif, les projets de budgets nationaux doivent être examinés, comme le souhaitait la Commission. Par ailleurs, à la suite des manipulations comptables de la Grèce, l'indépendance des autorités chargées des statistiques en Europe doit être renforcée.

L'Eurogroupe et le Conseil pour les affaires économiques et financières ont décidé, en 2010, d'accorder aussi une aide financière à l'Irlande et au Portugal. Dès janvier 2011, le FESF a placé ses premières obligations pour un montant de 5 milliards d'euros, sur 5 ans, dans le cadre d'une aide financière commune de la part de l'Union européenne et du Fonds monétaire international. Les investisseurs ont été nombreux dans le monde entier et de tous les types d'institutions, avec un carnet d'ordre de 44,5 milliards d'euros d'offres de souscription. Mais, finalement, le FESF n'a pu faire que de très faibles émissions en 2011, avec une aide de 18 milliards d'euros au Portugal et à l'Irlande.

Depuis le sommet de l'Eurogroupe du 11 mars 2011, le FESF peut acheter de la dette primaire des États (nouvellement émise) et, depuis le 21 juillet 2011, il peut racheter des obligations d'États sur le marché secondaire, participer au sauvetage des banques et prêter aux États en situation difficile.

Le FESF ayant été créé pour une période de trois ans, il a été reconnu la nécessité de le prolonger tout en renforçant l'aide aux pays en difficulté. D'où la création du **Mécanisme européen de stabilité financière (MESF)** qui devrait remplacer le FESF en juillet 2012. Organisme permanent, construit à l'image du FMI, il sera doté d'un capital lui permettant de n'être pas soumis comme le FESF à la nécessité d'emprunter sur les marchés avant toute intervention. Il pourrait prêter directement aux États en difficulté pour un montant de 500 milliards d'euros, ses décisions étant prises à la « majorité renforcée » des 85 % des voix des pays participant au capital du fonds. Cet organisme pourra-t-il faire face aux importants besoins de financement de la zone euro et permettre à ses 17 pays de respecter la nouvelle règle d'or ?

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Cyberdéfense

Depuis quelques années, les termes en « cyber » prennent une place croissante dans l'actualité. Le cyber concerne tout ce qui est interconnecté et accessible à distance : la base est constituée des réseaux, des ordinateurs et de tous les objets connectés, viennent ensuite les logiciels et les programmes qui les animent, et enfin les informations et les idées qui y transitent. Ainsi un câble sous-marin intercontinental, le système d'armes d'un avion de combat, les opinions publiées sur Facebook, tout appartient au cyberspace et est potentiellement vulnérable.

Les sociétés modernes sont dépendantes de ces interconnexions pour prospérer, elles sont d'autant plus vulnérables à un dysfonctionnement accidentel ou délibéré de ces systèmes. Les exemples récents ne manquent pas : paralysie de l'Estonie en 2007, dérèglement des centrifugeuses iraniennes par Stuxnet jusqu'en 2010, espionnage de Bercy pendant la préparation du G20 en 2011, blocage de sites gouvernementaux par Anonymous en 2012. De plus, les cyberattaques les plus sérieuses sont souvent tardivement détectées et sont difficiles à attribuer⁽¹⁾.

Le *Livre blanc pour la Défense et la Sécurité nationale* de 2008 a identifié explicitement les menaces informatiques (criminelles, terroristes ou étatiques) et a conduit à la création en 2009 d'une agence interministérielle dédiée à la sécurité des systèmes d'information, l'ANSSI⁽²⁾. La France a publié dès 2011 sa stratégie dans ce domaine, qui vise à garantir sa liberté de décision par la protection de l'information de souveraineté, à renforcer la cybersécurité des infrastructures vitales nationales et à assurer la sécurité dans le cyberspace.

La cyberdéfense est donc une responsabilité interministérielle, car toutes les fonctions de la société, publiques ou privées, peuvent être lourdement dégradées par une attaque informatique : production et distribution d'énergie et d'eau, transports et ravitaillement, système bancaire et financier, administration et institutions, capacités de maintien de l'ordre, etc. L'ANSSI s'est ainsi vu attribuer la fonction d'autorité nationale de cyberdéfense et a ainsi autorité sur les ministères et les opérateurs d'importance vitale.

Le ministère de la Défense, principal opérateur de systèmes d'informations⁽³⁾ critiques pour la souveraineté (commandement et conduite des opérations, moyens de renseignements stratégiques, dissuasion), est un acteur majeur de la cyberdéfense. La coordination entre l'ANSSI et le ministère de la Défense est très étroite. Disposant déjà d'une expertise et de pratiques en matière de SSI, le ministère s'est récemment réorganisé pour intégrer le cyber tant dans les programmes que dans les opérations. La doctrine de cyberdéfense⁽⁴⁾, publiée en 2011, confie à un officier général à la cyberdéfense la responsabilité de la défense des systèmes du ministère, y compris sur les théâtres d'opérations.

Le défi cyber est difficile à relever seul. Le coût d'acquisition d'une capacité est relativement faible et les menaces non étatiques peuvent surgir n'importe où. La dissémination des risques est donc grande. *A contrario*, le coût de la sécurisation globale est très élevé.

Il y a donc un besoin de coopération entre États pour alerter sur les menaces et partager les solutions notamment pour que les États, *via* les CERT⁽⁵⁾ nationaux, communiquent entre eux. L'OTAN a intégré le cyber à sa politique lors du sommet de Lisbonne de 2010. Elle met en œuvre un plan d'action pour sécuriser ses propres réseaux et s'assurer que les systèmes des Alliés considérés comme vitaux pour l'Alliance soient correctement protégés. L'Union européenne, qui traite le sujet par différents aspects⁽⁶⁾, tente d'élaborer une stratégie globale.

Plus largement, la convention de Budapest de 2001 sur la cybercriminalité, d'origine européenne, est actuellement le seul instrument qui impose aux États signataires la mise en place d'un cadre juridique et une coopération internationale. Mais, au-delà de cette vision relativement consensuelle de la lutte contre la cybercriminalité, deux conceptions s'affrontent quant à la gouvernance du cyberspace : est ce seulement un espace ouvert dont il faut protéger le support ? Ou bien doit-on prendre en compte le caractère stratégique de cet espace et l'utilisation agressive qui peut en être faite, ce qui implique d'en contrôler également le contenu (position russe et chinoise sur la sécurité de l'information) ?

La Défense dispose d'une grande expertise et de moyens importants pour assurer la cyberdéfense, mais ne peut le faire seule. L'enjeu est national, mais le cyberspace échappe par nature à la souveraineté des États, alors qu'il peut mettre en péril le fonctionnement normal de leur société. Il touche aux domaines technologiques, techniques, industriels mais aussi juridiques, et aux relations internationales. Il pose la question de la résilience et de l'éthique.

C'est un domaine où les aviateurs, avec leur rapport particulier au temps et à l'espace, ont une vision à porter...

1. Ainsi, des ordinateurs mal protégés de tous pays peuvent servir à relayer des attaques informatiques à l'insu de leurs propriétaires (*botnet*).
2. Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, qui dépend du secrétariat à la Défense et à la Sécurité nationales.
3. Réseaux de communications, systèmes d'armes, systèmes de commandement.
4. Doctrine interarmées de cyberdéfense DIA 6-3 », Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, décembre 2011.
5. *Computer Emergency Response Team* (équipe de réponse à une urgence informatique) chargée d'assurer la veille, l'alerte et la réponse à une menace informatique.
6. Commerce électronique, protection de la vie privée, cybercriminalité, lutte contre la pédopornographie, etc.

La religion

Définition et catégorisation de la religion

La religion désigne un ensemble de croyances et de pratiques institutionnalisées, relatif à une réalité supraempirique, visant à proposer une interprétation éthique à la condition humaine caractérisée par la confrontation inévitable à la mort. Elle institue une distinction entre le sacré et le profane, c'est-à-dire entre ce qui relève de l'absolu et ce qui relève de la vie ordinaire. La religion est une caractéristique universelle des sociétés dans la mesure où elle est rencontrée par l'ensemble des peuples, avec des variabilités en termes de contenu et d'adhésion.

Le fait religieux fait directement référence, dans le discours fondateur qu'il est censé représenter, à la caractéristique passagère de la vie. En effet, l'issue prédéterminée de l'humain comme être vivant voué à disparaître suscite un questionnement sur la signification à conférer à l'existence. Or, nous remarquons que les transcriptions des réponses possibles à cette réalité à la fois individuelle et collective sont différentes. Elles se divisent en deux conceptions : la voie transcendante et la voie immanente. Ces deux conceptions de l'absolu sont à l'origine de la distinction entre les religions reposant sur un Dieu créateur (par exemple le christianisme, le judaïsme, l'islam) et celles considérant que les êtres humains sont des émanations de la divinité (par exemple le bouddhisme, l'hindouisme).

La rationalisation du religieux consiste à mettre en ordre les contenus relatifs aux écrits constitutifs qui le particularisent tout en favorisant une adéquation logique entre les moyens et les fins. La finalité de la religion est effectivement l'atteinte, par ceux qui ont développé une conviction dans les termes d'une foi, des objectifs fixés à l'intérieur de son cadre de référence (par exemple la résurrection, la réincarnation).

Modernité et religion

Deux phénomènes caractérisent l'évolution de la place de la religion dans la société contemporaine.

Le premier est la sécularisation, c'est-à-dire le déclin progressif et durable du statut du religieux dans le fonctionnement des institutions sociales (telles que l'État, l'école notamment) et auprès des acteurs sociaux. Il résulte de ce premier phénomène un cantonnement de la religion dans la sphère de la vie privée, ce que l'on peut désigner comme étant l'individualisme religieux. La

religion est alors une conviction entretenue par un individu libre de l'avoir adoptée sans exposer publiquement l'expression de sa croyance dans la mesure où les institutions sociales sont laïques, comme en France.

Le second fait social est l'existence de mouvements de résurgence du sacré dans la société moderne. Cela signifie que le domaine des croyances religieuses ne disparaît pas alors que le domaine des connaissances scientifiques progresse. Pour tenter d'apporter une explication à ce paradoxe apparent, on peut admettre que le progrès de la connaissance va de pair avec des interrogations nouvelles, non élucidées à l'instant où elle émergent, ce qui contribue à alimenter les croyances, y compris celles qui font référence à la religion. Dès lors, la sécularisation et le regain d'intérêt pour le religieux peuvent coexister au sein de la modernité.

L'explication de la religion

La sociologie des religions analyse d'une part les institutions et les rituels, les comportements des acteurs à travers les modèles d'action selon la foi vécue ou affirmée (par exemple la fréquentation des lieux de cultes, la répartition statistique des fidèles), les répercussions culturelles impliquées par l'aspect collectif des croyances religieuses. D'autre part, la sociologie cognitive se concentre sur la question des croyances développées dans la religion, précisément sur le rapport entretenu avec le rationnel et l'irrationnel.

La religion affecte l'existence humaine dans deux dimensions : le niveau individuel et le niveau collectif. Dès lors, des fonctions peuvent lui être rattachées, comme notamment celle de l'intégration sociale des individus à la poursuite d'un intérêt commun dans l'interprétation qu'elle propose au sujet du devenir des êtres humains après leur disparition. Le rôle stratégique rattaché à la religion est de tenter de limiter l'incertitude liée à la nature humaine et de résoudre le problème posé par la contingence de l'existence.

L'explication de la signification de la religion est l'objet d'une interrogation récurrente en sciences humaines. Ainsi, en sociologie, une équivalence a été par exemple établie entre la société et la religion. Celle-ci considère que la religion exalte la société, en créant un état d'effervescence des consciences individuelles au service de la conscience collective.

Sous la haute direction de monsieur Pierre Demeulenaere, professeur de sociologie à la Sorbonne.

L'Italie et le secteur spatial :

La coopération spatiale pour la défense et la sécurité

Pour leur utilisation dans les domaines de la connaissance et de l'anticipation, de l'alerte et de la protection, de la prévention et de la conduite des opérations, le satellite représente désormais un outil indispensable pour la sécurité et la défense, domaine dans lesquels les acteurs civils et militaires sont appelés à participer de plus en plus. En ce sens, nous assistons aujourd'hui à un renforcement de la coopération entre l'Agence spatiale nationale, le ministère de la Défense et les autres autorités de sécurité. Réaliser des capacités duales, c'est pratiquer une approche coordonnée et cohérente, savoir profiter des synergies développées par les communautés civile et militaire, savoir optimiser le développement des infrastructures, ainsi que leur usage et leur exploitation, et enfin, partager les coûts. En cette période de contraintes économiques, il s'agit, sans aucun doute, du parcours gagnant. Mais les processus à mettre en place ne sont pas simples et touchent divers secteurs : la politique, la finance, l'industrie et, enfin, le modèle de gouvernance et les règles d'accès aux ressources. Plus complexe mais d'autant plus attractive est la transposition de l'approche sur le plan bilatéral, multilatéral ou européen⁽¹⁾.

L'Italie et la France ont un rôle de premier plan dans la construction de l'Europe spatiale. Ils participent en effet aux programmes de recherche conduits par l'Agence spatiale européenne ainsi qu'à des programmes duaux où s'exprime plus fondamentalement leur coopération bilatérale.

Les satellites sont les seuls systèmes à offrir une capacité d'observation régulière en tout point de la Terre et de façon non intrusive. Pour satisfaire les besoins des utilisateurs civils et militaires en termes de continuité, d'amélioration des performances et d'enrichissement des applications par l'intégration de données multicapteurs, la France et l'Italie ont décidé en 2001 de réaliser un système dual commun, *ORFEO*, constitué d'une composante optique (*Pléiades*), développée par le CNES et d'une composante radar, *Cosmo-SkyMed*, développée par l'ASI.

Cosmo-SkyMed est le premier exemple de système dual au monde. Opérationnel depuis 2010, il comprend quatre satellites équipés de radars à ouverture synthétique en bande X capables de capter des images haute résolution, de jour et de nuit, indépendamment des conditions météorologiques,

régulièrement mises à jour. Trois modalités de programmation permettent de satisfaire avec agilité les besoins opérationnels civils et militaires. Le système peut acquérir jusqu'à 1 800 images par jour.

Les deux systèmes sont cofinancés par les deux ministères de la Défense, qui suivent leur évolution : la composante spatiale optique sera lancée par la France en 2016 et le programme *Cosmo SkyMed* de deuxième génération démarre actuellement au sein de l'ASI et apportera des innovations fondamentales en termes de résolution spatiale, de vitesse de transmission des données et d'introduction d'un système de détection des objets en mouvement. Les deux nouveaux systèmes feront partie du programme *MUSIS*, en coopération avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et la Grèce.

Dans le domaine des télécommunications, la France et l'Italie ont noué une coopération exemplaire autour de deux projets complémentaires : *Sicral 2* et *Athéna-Fidus*. L'Italie développe *Sicral 2*, un projet de satellites pour les communications protégées. L'accord avec la France prévoit une participation financière de celle-ci qui lui permettra de bénéficier d'une partie des répéteurs pour compléter le système *Syracuse* en cas de besoin. Par ailleurs, la France et l'Italie ont exprimé le besoin de transmissions haut débit pour des communications ne nécessitant pas de protection particulière. C'est l'objectif de la mission *Athéna-Fidus* : le satellite géostationnaire et son segment sol de contrôle offriront une capacité de transmission importante en bande *Ka* et *Ku*. Il sera lancé en 2012.

Penchés sur la Méditerranée, les deux pays sont co-leaders du programme *BlueMassMed* de la Commission européenne pour la surveillance du bassin maritime. Ils participent au sein de l'ESA au programme de *Space Situation Awareness*, de surveillance maritime, de contrôle satellitaire des drones, activités pour lesquelles l'ESA a signé un accord cadre avec l'Agence européenne de défense en juin 2011.

La coopération italo-française dans le secteur spatial renforce leur relation en matière d'armement, relation de premier plan qui compte actuellement plus de dix projets : frégates multi-missions FREMM, systèmes de missiles sol-air FSAF, torpilles légères *MU90*, systèmes de missiles de défense anti-aérienne embarqués sur navire PAAMS, le programme européen de formation des pilotes de chasse EJPT...

1. L'UE a créé la *Crisis Management and Planning Directorate*, structure permanente appartenant au Service européen pour l'action extérieure, responsable de la planification stratégique intégrée.

Alexander de Seversky ou la victoire par la puissance aérienne



DR

C'est par des voies pour le moins singulières qu'Alexander de Seversky⁽¹⁾, un ingénieur en aéronautique d'origine russe, as aux treize victoires de la Grande Guerre, émigré aux États-Unis en 1918 et naturalisé américain neuf ans plus tard, atteint la postérité et s'affirme comme un des théoriciens les plus populaires de la puissance aérienne. Si ses idées rencontrent un si large succès auprès du public, c'est parce qu'il sait faire preuve d'un rare génie de la communication. L'aviateur publie en effet son œuvre majeure,

Victory through Airpower (« La victoire par la puissance aérienne »), chez le très populaire éditeur Reader's Digest (1942) et en fait même réaliser un film d'animation par les soins de Walt Disney, l'année suivante.

Entre Douhet et Mitchell

Son goût pour la réflexion stratégique et l'écriture, Seversky le développe après avoir été contraint de renoncer au poste de président de la firme d'aviation qu'il a créée. *Victory through Airpower*, qui exprime la pensée fondamentale de cet auteur prolifique, constitue la synthèse des nombreux articles qu'il a publiés tout au long de l'entre-deux guerres. Dans cet ouvrage, il s'affirme comme étant le disciple de William Mitchell, dont il dit reprendre le flambeau, et s'inscrit nettement dans une démarche douhétienne. Défenseur d'une aviation indépendante, convaincu que la marine sera ramenée à un rôle secondaire dans les quelques années à venir, il se montre un adepte inconditionnel du bombardement stratégique. À son sens, celui-ci autorise non seulement la destruction des ressources, mais aussi la sape du moral de la population d'un adversaire, en jouant le rôle d'un instrument de terreur.

Parce qu'elle est susceptible de remporter à elle seule la victoire, à travers l'attaque de leurs centres vitaux, la puissance aérienne, dont la domination s'exerce tant dans la guerre que dans la paix, fait de l'invasion par la voie terrestre ou amphibie des pays ennemis une approche stratégie dépassée. Seversky dénonce la démarche coûteuse et fastidieuse qui consisterait à conquérir, l'un après l'autre, les archipels du Pacifique afin de se rapprocher des îles métropolitaines japonaises et d'y débarquer. Il préfère lancer contre

ces dernières des phalanges de bombardiers à long rayon d'action opérant depuis des bases situées en Alaska et amener le gouvernement de Tokyo à résipiscence. Le penseur américain tient le même raisonnement à propos de l'Allemagne dont il affirme qu'il faudra en bombarder le cœur pour la contraindre à la capitulation.

Un immense succès populaire

Avec près de cinq millions d'exemplaires vendus, le succès remporté par *Victory through Airpower* est révélateur de l'écho que rencontre la pensée, au demeurant accessible, de Seversky auprès de l'opinion publique américaine. Il révèle aussi l'inquiétude de cette dernière face à la menace venue du ciel, dont le précurseur ne cesse de marteler que son territoire n'est désormais plus à l'abri. Le dessin animé que Walt Disney en tire fait de l'ancien avionneur un des critiques militaires les plus réputés de la seconde guerre mondiale dans son pays d'adoption. Le film sera même projeté devant Roosevelt et Churchill à la Maison Blanche et lors de la conférence de Québec, en août 1943.

Honoré par l'*US Air Force* lors de son institutionnalisation, en septembre 1947, celui qu'on surnomme dorénavant « l'audacieux missionnaire de la puissance aérienne », poursuit sa croisade en publiant, en 1951, un nouvel ouvrage intitulé *Air Power, Key to Survival* (« La puissance aérienne, clé de la survie »). Il y reprend les thèses qui lui sont chères, propose d'opposer la domination technique de l'Occident aux masses du bloc de l'Est, affirme pêle-mêle l'inutilité des porte-avions et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et défend l'idée selon laquelle la guerre prochaine sera caractérisée par une série de batailles aériennes majeures qui, une fois remportées, permettront de livrer des attaques nucléaires et thermonucléaires massives contre l'Union soviétique. Son dernier livre, *Too Young to die* (« Trop jeune pour mourir »), en date de 1961, véritable ode à la guerre dans la troisième dimension, accorde une large place à l'espace, même s'il confine parfois à la science-fiction.

Contrairement à Douhet ou Mitchell, les mérites d'Alexander de Seversky ont été reconnus de son vivant, et ses thèses ont largement dépassé le cadre restreint de la pensée stratégique et les milieux militaires. À l'instar de ses illustres prédécesseurs, il ne s'en est pas moins battu avec énergie et pugnacité, non sans subir lui aussi de violentes attaques et connaître de profondes frustrations, pour assurer la promotion de la puissance aérienne.

1. Né à Tbilissi en juin 1874 et mort à New York en août 1974.

Le pouvoir législatif en France : le Sénat - 3

NB : Cet article est le troisième d'une série de trois, traités aux n° 83, 84 et 85 des Carnets du Temps.

Le Sénat constitue la Chambre haute ou Seconde Chambre du dispositif législatif français. Souvent critiqué, jamais remplacé, il a des prérogatives distinctes de celles dévolues à l'Assemblée nationale, qui ont évolué au cours du temps.

Histoire

Le Sénat est né avec la Constitution thermidorienne de 1795 qui a créé le Conseil des anciens. Sous le Consulat et l'Empire, il est doté de prérogatives constitutionnelles. C'est lui qui destituera Napoléon I^{er}. Puis il devient la Chambre des pairs sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet. Sous le Second Empire, il prend le nom de Sénat mais ne devient républicain qu'avec la III^e République, jusqu'au vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Il retrouve un peu de son influence sous la IV^e République où il devient le Conseil de la République. Sous la III^e et la IV^e Républiques, le parlementarisme a constitué un facteur d'instabilité gouvernementale, pesant sur un pouvoir exécutif faible, dans lequel le président de la République avait un rôle quasiment honorifique et les cabinets ministériels se succédaient à un rythme très rapproché. La Constitution de la V^e République a mis fin à ce régime d'assemblées et le Sénat a retrouvé sa place de Chambre haute dans les institutions de la République.

Fonctions

Le président du Sénat (M. J.-P. Bel depuis 2011) est élu pour trois ans par les 348 sénateurs. Il est le **garant de la continuité de la République** et remplace le président de la République en cas d'« empêchement » ou de décès de celui-ci. Il est aussi le **gardien de la Constitution** et le président de la République doit le consulter préalablement à une dissolution de l'Assemblée nationale.

Les sénateurs sont élus pour six ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs, et renouvelés par moitié de façon triennale. Ils assurent trois fonctions principales :

1. L'initiative législative : ils déposent chaque année un certain nombre de **propositions de loi**. Pour être adoptée, une proposition de loi doit être votée dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale et le Sénat grâce à une **procédure de conciliation**.

Depuis la résolution du 19 décembre 2011, le Sénat compte sept commissions permanentes :

- la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées,
- la commission des Affaires sociales,
- la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication,
- la commission de l'Économie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,

- la commission du Développement durable, des Infrastructures, de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire,
- la commission des Finances,
- la commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale.

2. Le contrôle du Gouvernement : exercé en séance publique et, de façon permanente, par le travail des commissions et des délégations du Sénat.

3. La représentation des collectivités territoriales de la République.

Révisions constitutionnelles

Les révisions constitutionnelles ont été nombreuses (24 depuis 1958) et certaines ont profondément modifié la pratique institutionnelle et politique. Ces réformes sont principalement de trois types :

- modification du **fonctionnement des institutions et de la vie politique française**,
- participation au **processus de décentralisation et à la construction européenne**,
- participation aux **évolutions de la société en matière de démocratie et de protection de l'environnement**.

La V^e République a atteint un objectif majeur, celui de mettre en place un cadre favorisant la stabilité politique et institutionnelle, au sein d'un régime présidentiel ; mais l'équilibre entre le pouvoir exécutif et législatif a évolué depuis quelque temps vers un certain « parlementarisme rationalisé », particulièrement avec la **révision constitutionnelle du 23 juillet 2008**, dans un souci de renforcer le rôle du Parlement et d'assurer un meilleur équilibre entre les pouvoirs exécutif et législatif.

Les réformes constitutionnelles menées ont modifié plus de la moitié des articles de la Constitution, dont certains des articles fondateurs des équilibres de la V^e République :

- partage de l'ordre du jour par les deux Assemblées,
- faculté pour les Assemblées de voter des résolutions à l'adresse du Gouvernement,
- possibilité pour le président de la République de s'exprimer devant le Parlement réuni en Congrès,
- limitation du nombre de mandats présidentiels consécutifs à deux,
- engagement de la discussion législative sur le texte du Gouvernement et non plus sur celui de la Commission.

Aujourd'hui, le Sénat a une influence certaine et un poids réel face à l'Assemblée nationale, souligné par le caractère permanent de son statut : il ne peut être dissous. Et si depuis 2008 le Sénat n'a plus la « priorité d'examen » des projets de lois relatifs aux instances représentatives des Français établis hors de France sur l'Assemblée nationale, il reste cependant le garant d'une certaine stabilité de la République.

Les sociétés savantes : de la culture d'élites à la culture populaire

Les sociétés savantes regroupent des passionnés d'histoire, d'architecture ou d'archéologie qui confrontent leurs connaissances au cours de réunions. Ce travail d'érudits est souvent repris par les musées et constitue un précieux fonds d'archives.

Un héritage des Lumières

La communauté scientifique de la France du XVIII^e siècle est avide de connaissances et veut, comme l'affirme un contemporain, Emmanuel Kant, « *l'usage public de sa raison dans tous les domaines* ». Dans de nombreuses villes, des hommes passionnés d'histoire, art, botanique, ou physique se réunissent dans des salons afin de partager leurs idées sur les sciences naturelles, la médecine, la botanique ou l'agriculture. Ces réunions donnent lieu à des publications qui se voient parfois récompensées par le Roi. Les sociétés savantes dont les travaux sont jugés pertinents se voient même octroyer des lettres patentes et des privilèges. Mais, en 1789, la Révolution supprime ces privilèges et avec eux les sociétés qui s'y rattachent.

Le 23 juillet 1834, le ministre de l'Instruction publique de Louis-Philippe, François Guizot, encourage la recherche des sociétés savantes : « *Il faut que les sociétés savantes reçoivent du gouvernement, (...) du pays, un encouragement soutenu, que leur travaux soient effectivement portés à la connaissance du public* ». Il décide de créer une commission de vingt-sept correspondants répartis en province qui sont chargés de publier les documents inédits dans le domaine de la littérature, de l'histoire, de l'art ou de la philosophie. Le 5 mars 1881, Jules Ferry regroupe cette commission dans le Comité des travaux historiques et scientifiques. En 1883, ce comité se divise en cinq sections : histoire et philologie ; archéologie ; sciences économiques et sociales ; sciences mathématiques, physique, chimie et météorologie ; sciences naturelles et sciences géographiques.

Un travail de passionnés au service de tous

Les premiers membres des sociétés savantes sont des passionnés qui lisent beaucoup avant d'expérimenter. Ainsi, de riches propriétaires terriens français, fort de l'expérience anglaise, expérimentent de nouveaux engrais chimiques ou naturels (guano, potasse, azote ou phosphate). Ils croisent les races bovines ou ovines pour améliorer les rendements agricoles. En 1755, en Angleterre,

l'agronome Robert Bakewell (1725 - 1795) crée par sélection successive la race de mouton dishley dont le pelage fourni une abondante laine. Les sociétés savantes se heurtent souvent au scepticisme des contemporains qui refusent toute idée de progrès. Mais devant les résultats probants les paysans décident d'appliquer les prescriptions des érudits. La connaissance se diffuse par le biais des publications des sociétés savantes : annuaires, almanachs, bulletins ou mémoires. Cette démarche entraîne une véritable révolution agricole.

La botanique passionne aussi ces hommes avides de connaissance : ils arpentent les campagnes afin d'élaborer des herbiers pour établir un recensement et une classification des espèces végétales en genres puis en familles. Ainsi l'herbier de Jean-Baptiste Lamarck (1744-1829) rassemble 19 000 spécimens glanés ou offerts par des botanistes un peu partout dans le monde. Lamarck diversifie ses recherches : « *Tout ce qui est généralement commun aux végétaux et aux animaux (... doit constituer l'unique et vaste objet d'une science particulière qui n'est pas encore fondée, qui n'a même pas de nom, et à laquelle je donnerai le nom de biologie* ». Cette recherche encyclopédique amène les scientifiques à s'interroger tout naturellement sur l'origine des espèces et sur leur évolution.

Les minéraux, les fossiles et les antiquités deviennent les nouveaux objets de recherches des sociétés savantes. Ces travaux sont l'occasion de constituer d'impressionnantes collections qui seront léguées pour la plupart à des musées locaux ou nationaux.

Les sociétés savantes du xx^e siècle, à l'écoute des évolutions du monde moderne, diversifient leurs domaines d'étude et se multiplient considérablement. De nouvelles disciplines voient le jour (l'histoire syndicale, la sociologie du travail) qui participent à l'essor de la culture populaire. Les entreprises, soucieuses de conserver et d'archiver leur patrimoine, encouragent aussi les travaux des sociétés savantes. L'écologie est enfin une source d'étude qui favorise les débats nationaux. Ainsi, la Société française de l'écologie, fondée en 1968, « *a pour objet d'encourager et de développer l'étude de l'écologie sous tous ses aspects* ».

Les sociétés savantes fondées par des érudits permettent l'aboutissement de recherches scientifiques majeures dont le plus grand nombre bénéficiera. Aujourd'hui, cette idée perdure puisque la Société botanique de France développe sur Internet le réseau *Tela Botanica* dont le but est d'encourager la recherche botanique et la protection du monde végétal de la planète.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Napoléon III et le Second Empire (1852-1870)

Pendant le règne de Napoléon III, la France connaît une prospérité économique et se transforme considérablement. Cependant, la défaite de 1870, qui précipite la chute de l'Empereur, plonge le pays dans le désarroi et discrédite l'action de Napoléon III.

Louis Napoléon Bonaparte, un nom célèbre

Fils de Louis Bonaparte et d'Hortense de Beauharnais, Charles Louis Napoléon Bonaparte est né le 20 avril 1808. En 1816, après la chute de Napoléon I^{er}, il est contraint de vivre en exil en Suisse. Devenu l'héritier du trône des Bonaparte, il désire rentrer en France pour y exercer des fonctions politiques. En 1836, il tente de renverser le gouvernement par un putsch militaire, mais il est arrêté puis exilé en Angleterre. En 1848, il se présente à l'élection présidentielle française et il est élu avec 74,2 % des voix, profitant notamment de la division de ses adversaires et de la célébrité de son nom. Il devient donc le premier président de la République élu au suffrage universel masculin. En décembre 1851, ne pouvant se présenter une seconde fois, il organise un coup d'État et, l'année suivante, après avoir réduit au silence l'opposition, il fait approuver par plébiscite l'instauration du Second Empire.

La France fait-elle sa révolution industrielle sous le Second Empire ?

Pendant les vingt ans de son règne, l'empereur alterne entre bienveillance et autoritarisme. Dans un premier temps, il interdit toute forme de libre expression politique ; puis en 1864 il octroie le droit de grève aux ouvriers, à condition que celles-ci n'entravent pas le travail et qu'elles restent non violentes.

En 1852, la France est encore profondément agricole et les industries textiles et minières restent peu développées. À l'inverse, en Angleterre, une révolution industrielle s'est opérée par le développement simultané des banques, du crédit, des chemins de fer et de la métallurgie. Conscient du fossé qui sépare les deux pays, l'Empereur veut moderniser son pays. Il impose donc le libre-échange entre la France et l'Angleterre afin de favoriser la concurrence. Par ailleurs, pour harmoniser le marché national et international, il encourage le développement des transports. De 1852 à 1870, les voies de chemin de fer sont multipliées par sept. Il modernise les ports. Une politique de grands travaux mobilise une main-d'œuvre considérable : aménagement de Paris, assainissement des Landes et de la Sologne. Pour financer ces travaux, des banques de crédit se

développent en utilisant les capitaux des Français. Une nouvelle bourgeoisie apparaît qui effectue désormais ses courses en ville dans des grands magasins. Les informations se diffusent rapidement par le télégraphe qui couvre les principales villes. Mais l'ensemble du territoire reste encore majoritairement rural car l'industrialisation se heurte à beaucoup de réticences, ce qui n'empêche pas la France de devenir la deuxième puissance industrielle mondiale derrière l'Angleterre, place qui lui est vite ravie par l'Allemagne et les États-Unis.

La politique extérieure

À son avènement, Napoléon III hérite d'un modeste empire colonial. D'abord hostile à toute colonisation, il ordonne cependant la conquête du Sénégal, de Madagascar, de la Nouvelle-Calédonie, de Djibouti et de l'Indochine. Entre 1852 et 1870, la superficie de l'empire colonial est multipliée par trois. Napoléon III qui affirme « *l'empire, c'est la paix* », rêve aussi de gloire militaire et il décide de se porter au secours des peuples opprimés en Europe. Il aide ainsi les chrétiens de l'empire Ottoman contre les Russes dans la guerre de Crimée (1854-1856) et il ordonne une expédition militaire en Italie pour aider à « *l'unité du peuple* », ce qui lui permet, après référendum, de réintégrer Nice et la Savoie. Enfin, pour soutenir l'archiduc Maximilien qui veut établir au Mexique un empire catholique, il envoie en 1861 un corps expéditionnaire, mais la révolte des Mexicains contraint les Français à la retraite en 1867.

La chute

La Prusse enregistre un développement économique considérable, et son chancelier, Bismarck, rêve d'unifier la confédération allemande et d'affaiblir la France. Le 13 juillet 1870, il rédige, à l'attention des ambassades, *la dépêche d'Ems* qui précise les intentions de son pays quant à la succession d'Espagne. Napoléon III, qui se sent humilié publiquement, déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870, mais l'armée allemande est mieux équipée, mieux entraînée et deux fois plus nombreuse que l'armée française. Et, le 2 septembre 1870, l'Empereur, malade, capitule à Sedan ; la France doit céder à l'Allemagne réunifiée l'Alsace et la Lorraine. Le 4 septembre 1870, Léon Gambetta et Jules Simon proclament la République, mais la déchéance de Napoléon III n'est votée par la Chambre que le 1^{er} mars 1871. L'ex-empereur s'exile alors en Angleterre où il meurt le 9 janvier 1873.

Bibliographie

Philippe SEGUIN, *Louis Napoléon le Grand*, Paris, Grasset, 1990.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
Rédacteur au CESA

Le régime idéocratique et la puissance

Le régime idéocratique ou totalitaire met au service d'une idéologie irrationnelle le monopole de la puissance. La fin justifiant les moyens, tout est bon qui sert la réalisation de l'idéologie, y compris la terreur planifiée.

L'idéocratie – appelée aussi « totalitarisme » – est une variante de l'autocratie [*Carnets du Temps* n° 47]. L'autocratie la définit comme un régime politique de puissance, où la violence et la ruse sont mises au service de la conquête, de l'exercice et de la perpétuation du pouvoir, monopolisé par une équipe autodésignée. La variante est distinguée par le fait que la puissance prétend servir la réalisation d'un dessein idéologique explicite. Le régime reçoit de cette assise double des caractères distinctifs.

En tant que « cratie », l'idéocratie suit la logique de la puissance. Elle suit trois stratégies fondamentales. La première est le **monopole du pouvoir** par celui et ceux qui le détiennent dans une politique constituée. L'idéal idéocratique vise une situation, où le pouvoir politique est concentré en une source unique et exclusive. L'idéal visé ne s'applique pas seulement aux relations de pouvoir dans la sphère publique, mais il s'étend aussi bien au privé et même à l'intime. Tout tombe, en principe, au pouvoir de ceux qui le détiennent au sommet, ce qui le rend « total ». La position ne résulte pas d'une délégation ni d'en bas par les citoyens ni d'en haut par un principe transcendant, mais d'une usurpation violente ou rusée. Tout pouvoir concurrent est prévenu et éliminé par la force.

Une deuxième stratégie poursuit l'**atomisation du peuple**, en le dispersant en unités aussi petites que possible et en prévenant toute coalition entre elles. L'idéal serait la décomposition de la société en individus séparés les uns des autres et empêchés de jamais se réunir. Mais rien d'humain ne peut être produit, si plusieurs acteurs ne sont pas réunis de manière à pouvoir coopérer à un objectif commun, qu'il soit économique, pédagogique, militaire ou autre. La difficulté est tournée par la ruse de la délation réciproque. Elle corrompt toutes les relations et prévient toute coalition. Quand les gens sont isolés les uns des autres par le soupçon, ils ont peur et ils obéis-

sent, car désobéir serait s'exposer nu à des représailles extrêmes. La seule forme de résistance possible est la passivité. Le pouvoir la ressent comme du sabotage, qu'il combat par la répression. Ses effets sont limités, si bien que la productivité des efforts est inférieure à ce qu'elle serait en tout autre régime. Il en résulte une inefficacité éclatante de l'idéocratie en face de l'efficacité démocratique.

La troisième stratégie vise **le contrôle de l'appareil du pouvoir**. Les puissants ne peuvent pas exercer le monopole du pouvoir ni imposer au peuple l'atomisation sans le secours d'un appareil, composé de policiers, de militaires, de fonctionnaires, d'experts... Pour assurer son office, l'appareil doit recevoir délégation de pouvoir par en haut. Par le fait même, il devient dangereux pour le monopole. Il doit trouver une parade, qui concilie la puissance du pouvoir et l'impuissance de ceux qui l'exercent. La solution consiste en deux maximes. L'une enjoint de conférer à tout acte de pouvoir, à quelque niveau que ce soit et si insignifiant que soit son propos, toutes les marques de la puissance exclusive : il doit toujours être brutal et sans partage. L'autre prescrit la précarité de toute position de pouvoir. Le résultat est atteint, si tout titulaire, à tous les niveaux de la hiérarchie du pouvoir, a pu se persuader que sa position ne tient qu'à un fil. Pour y parvenir, le pouvoir recourt à la multiplication d'organes parallèles, qui se contrôlent et s'espionnent les uns les autres, à l'arbitraire dans le recrutement, la promotion et l'élimination des titulaires et à des purges périodiques de l'appareil, marquées par la rigueur, l'arbitraire et la délation réciproque.

La logique idéocratique des trois stratégies conduit inexorablement à l'émergence au sommet d'un stratège unique, qui tire toutes les ficelles et contrôle toutes les avenues du pouvoir. Sa position ne peut plus être menacée que par un attentat ou par la mort naturelle. Elle ouvre sur des développements tyranniques, par lesquels le chef suprême se sert du pouvoir, pour assouvir des passions et exprimer des idiosyncrasies. D'un autre côté, l'appareil du pouvoir a intérêt à en conserver le monopole et à se débarrasser de tout contrôle. Il saisira la première occasion pour imposer à leurs relations internes des règles du jeu et prévenir les conflits suicidaires. La réussite de ce compromis met fin à la phase terroriste de l'idéocratie et l'engage sur la voie de la variante autoritaire de l'autocratie.

Les usages de la religion

La religion et les religions sont irrésistiblement détournées de leur finalité éthique, pour servir des besoins humains variés, qui en reçoivent une teneur religieuse d'emprunt.

La religion et les religions donnent un sens à l'existence humaine. Mais, du seul fait qu'elles entretiennent des relations avec un être absolu, elles prêtent la main à des détournements d'usage, qui peuvent rendre des services dans tous les ordres, profanes, de l'humain, et leur donner des apparences sacrées. Cette circonstance explique que les sociétés primitives et traditionnelles paraissent investies par la religion. Par contre, la modernisation et la modernité, en proposant des solutions profanes aux problèmes profanes, pourraient débarrasser les religions des usurpations qu'elles subissent et les concentrer sur leur usage authentique.

Du fait de la liberté et de la contrainte qu'elle induit d'avoir à résoudre des problèmes variés de survie, l'humanité souffre inévitablement de disgrâces et de déficits. La maladie guette, la mort se rapproche, la ruine se profile, le malheur frappe, l'avenir inquiète, le prochain menace... : l'individu subit des assauts de tous côtés, qui ne lui laissent guère de sursis tout au long de sa vie. Les collectivités humaines ne sont pas mieux loties, depuis le ménage jusqu'à la *politie*, qui subissent des vicissitudes variées, parfois heureuses, mais le plus souvent fâcheuses, calamiteuses ou tragiques. Telle étant la condition humaine, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'universalité du recours des humains à l'être – quels que soient son nom et la représentation que l'on s'en fait –, pour se le rendre favorable et obtenir de lui la prévention, la préservation ou la guérison des malheurs de toute nature. On s'avancera peu, en soutenant que la religion a partout servi principalement à soigner les maladies, par l'invocation des esprits, des dieux ou des saints. Le passage à l'agriculture a partout conduit à consacrer des rites et des cérémonies à la prospérité des moissons. La naissance de la guerre en a fait naître au service de la victoire. Il n'existe probablement pas de société qui n'ait pas développé des techniques pour réduire l'incertitude des entreprises humaines par le recours à la mantique et qui n'ait pas donné à la divination des accents religieux.

La religion a pu servir aussi à percer les énigmes de l'univers. La curiosité est la version humaine, consciente et élaborée, de l'instinct d'exploration. Tout le réel, humain, vivant et physique, peut éveiller la curiosité. Mais les moyens de la satisfaire sont plus ou moins efficaces. Avant l'émergence de la science en Europe à l'âge moderne et le développement des sciences depuis lors, les énigmes avaient toutes chances de demeurer telles, sauf à recourir à des mythes et à conforter leur crédibilité avec des accents religieux. Les mythes sont, en substance, des récits décrivant l'avènement des choses et les raisons qu'elles ont d'être comme elles sont. En faisant intervenir des puissances divines, la plausibilité des explications se trouve renforcée.

Mais les principaux usages de la religion sont, outre la cure des maux, politiques et sociaux. L'espèce humaine est grégaire, mais sa liberté lui fait obligation d'inventer les manières efficaces de vivre ensemble. Il faut assurer la cohérence et la cohésion sociales et les entretenir à travers le temps. Or, la religion a cette particularité de rassembler les croyants en communautés et de les faire communier dans des croyances et des pratiques. La tentation est irrésistible de faire bénéficier la société des vertus grégaires de la communauté religieuse en les confondant purement et simplement. Cette confusion en forme de fusion est la norme dans toutes les sociétés primitives. Le relais a été pris par le politique, à mesure que les organes politiques se différenciaient et que les régimes prenaient des accents autocratiques. Les humains obéissent volontiers, s'ils y trouvent leur intérêt, et très mal, quand ils subissent une violence. Quand le pouvoir n'est plus délégué par l'intérêt bien entendu, mais conquis et imposé par la force, il doit trouver le moyen de se légitimer pour se perpétuer aux moindres frais possible. Or, la religion propose un subterfuge commode et efficace. Il suffit de soutenir que le pouvoir appartient à l'être, que celui-ci se choisit un vicaire sur terre et que les sujets leur doivent obéissance à tous deux. Ainsi se trouve fondé un régime hiérocratique, dont la diffusion a été universelle jusqu'à l'âge moderne démocratique et qui a détourné à son usage usurpé toutes les religions, y compris les plus réfractaires au politique, à savoir le bouddhisme et le christianisme.

Baudelaire, Verlaine et Rimbaud : les poètes maudits

Baudelaire (1821-1867), Verlaine (1844-1896) et Rimbaud (1854-1891) sont tous trois des poètes à texte complexe reflétant une vie personnelle tourmentée, miséreuse et marginale. Incompris de leur vivant, menant une existence de provocation et d'autodestruction (prise d'alcool et de drogues, qui, selon eux, favorisent la création en stimulant la vision de la réalité), ils représentent ce qu'on appelle « les poètes maudits » de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

Baudelaire



DR

Fils d'un homme des Lumières, né en plein romantisme, Baudelaire a choisi la vie de bohème et commence à écrire en 1839, fréquentant des hommes de lettres comme Nerval et Balzac, et menant une vie parisienne de plaisirs et d'insouciance. Après un voyage de dix mois en mer, il commence à dépenser l'héritage de son père jusqu'à ce qu'une décision de justice demandée par sa famille le conduise à vivre dans la misère, avec sa compagne de toute une vie,

Jeanne Duval. Sa vie est marquée par un profond désespoir (tentative de suicide en 1845) et par la maladie – la syphilis. Il se consacre à la critique d'art et rédige des articles regroupés dans *Les Salons*. S'enthousiasmant un temps pour la Révolution, il se met à la traduction de l'auteur américain Edgar Poe et publie un certain nombre de poèmes. Il conquiert véritablement le public en 1857 avec son recueil *Les Fleurs du mal*, bientôt condamné pour « outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs ». Il cherche à disséquer le Mal, mettant en lumière les liens étroits existant entre le Mal et la Beauté, la Violence et la Volupté (*Une martyre*), et la beauté qui peut émaner de l'horreur (*Une charogne*). Terre-à-terre, déchiré, trop lucide, Baudelaire veut se créer un monde au-delà de la réalité. Il montre dans *Les Paradis artificiels* (1858-1860), où il étudie les effets cliniques de la drogue, que celle-ci peut transcender l'homme afin qu'il rejoigne l'idéal auquel il aspire. En 1862, il publie ses fameux poèmes en prose intitulés *Le Spleen de Paris*, où il s'exprime dans une langue « assez souple et assez heurtée pour s'adapter aux mouvements lyriques de l'âme ». En 1864, il s'installe en Belgique où il meurt d'hémiplégie. Baudelaire voulait que la poésie soit destinée au Beau et non à la Vérité et souhaitait ardemment détacher la poésie de la morale.

Paul Verlaine et Arthur Rimbaud, un destin lié

Issus de familles relativement bourgeoises et militaires, les deux hommes ont commencé à écrire très jeunes. Admirateur de Baudelaire, Verlaine fréquente les salons et cafés littéraires parisiens et publie son premier poème, *Monsieur Prudhomme*, à vingt ans, et ses *Poèmes saturniens* (1866) deux ans plus tard. Il annonce une



DR

poésie nouvelle, qui joue sur les mètres pairs et impairs, sur les rythmes rompus et les formes courtes tel le sonnet, sur le lyrisme et la mélancolie. En 1872, il écrit *La Bonne Chanson* que lui inspire sa femme Mathilde Mauté. Pour sa part, Rimbaud commence à écrire en 1865, influencé par les Parnassiens (qu'il finira par rejeter) et par de grands auteurs comme Rabelais et Victor Hugo.

La rencontre entre des deux hommes a lieu en 1871 à Paris. Rimbaud, surnommé « l'époux infernal » suit son amant « le pauvre Lélian » (anagramme de Paul Verlaine) dans une vie errante en Angleterre puis en Belgique qui lui inspire *Romances sans paroles* (1874). Durant ces pérégrinations, les amants, véritables génies, composent des vers d'une rare perfection et d'une rare intensité. Mais en 1873, c'est le « drame de Bruxelles » : Verlaine, sous l'emprise de l'alcool, en proie à ses sentiments pour Rimbaud qui veut le quitter, tire sur son amant, qui est légèrement blessé au poignet. Verlaine est alors condamné à deux ans de prison où il se convertit au catholicisme. Il publie alors des poèmes d'un nouveau genre, comme *Sagesse* (1880). Il enseigne comme professeur à Londres puis en France et publie un essai sur les *Poètes maudits* (1884). Il consacre de nombreux poèmes à son jeune amant Lucien (*Amour*, 1888). Mais, avec la mort de ce dernier, il s'enfoncé progressivement dans la misère et meurt d'une congestion pulmonaire. Quant à Rimbaud, le drame lui inspire *Une saison en enfer*. Il n'a que vingt ans, déjà une grande maturité (*Le Bateau ivre*, 1871), et n'écrira plus de poèmes. Pour lui, la poésie peut changer le monde seulement si elle s'accompagne d'une révolution du Bien. Il voyage un peu partout dans le monde, au Yémen, en Éthiopie, et fait même du trafic d'armes (1885-1888). Rapatrié en France en 1891 à cause d'une tumeur au genou, il meurt l'année même.

Leur courte union aura permis la création d'œuvres sublimes et atemporelles, créant un véritable renouveau poétique, une véritable influence pour les symbolistes et les décadentistes.

Malgré une vie tourmentée et une difficile reconnaissance, les trois hommes sont aujourd'hui considérés comme des génies de la poésie.

Le baron Haussmann transforme Paris

Napoléon III, qui entreprend de moderniser la France, entend bien aussi transformer l'urbanisme de la capitale. Il reprend à son compte les recommandations du préfet Rambuteau : « donner aux Parisiens de l'eau, de l'air et de l'ombre ». Pour mener à bien ce projet, l'Empereur nomme préfet de la Seine Georges Eugène Haussmann.

Paris en 1850

Paris, qui ne cesse de grossir (le recensement de 1801 dénombre 547 456 habitants ; en 1830, 785 562), effraie les hommes politiques. Les émeutes populaires parisiennes qui ont porté les révolutions (1789, 1830 et 1848) sont encore présentes dans les mémoires. Néanmoins, l'inquiétude se porte davantage sur les rues insalubres et tortueuses qui forment un terreau fertile pour les épidémies. En 1832, le choléra frappe l'ensemble du territoire français et fait 32 000 morts à Paris.

En 1853, Napoléon III nomme Eugène Haussmann, un fonctionnaire qui a travaillé dans plusieurs circonscriptions, préfet de la Seine, avec pour unique mission « *aérer, unifier et embellir la ville* ». Pour répondre aux attentes de l'Empereur, le nouveau préfet conçoit un projet global qui comprend la modification du tissu urbain, la création d'espaces verts et aussi la construction d'habitations modernes.

Des travaux titanesques

Pour unifier la ville, le décret impérial du 1^{er} janvier 1860 ordonne l'annexion de onze communes à la ville de Paris, qui est désormais découpée en vingt arrondissements et quatre-vingts quartiers. Chaque arrondissement est doté d'une imposante mairie.

Le nouveau préfet trace au cordeau de nouveaux axes qui transforment Paris à 60 %. Au centre de Paris, il dessine une croisée d'axes. Du nord au sud le boulevard Sébastopol et le boulevard Saint-Michel coupent l'axe est/ouest formé par la rue de Rivoli. Haussmann décide aussi de mettre en valeur les monuments de la capitale. L'île de la Cité est rasée et réaménagée afin de détruire les logements insalubres et de dégager le parvis de Notre-Dame. Le boulevard de l'Opéra est spécialement tracé pour mettre en valeur le futur opéra construit par Garnier. L'Arc de triomphe est désormais au centre d'une place dont les douze nouvelles avenues rayonnent en étoile. Enfin, des rues sont tracées pour rejoindre les nouvelles gares ferroviaires.

Les nouvelles avenues sont immenses, entre vingt et trente mètres de largeur ; certains détracteurs républicains y voient une volonté de faciliter, en cas de révolte populaire, les manœuvres de la cavalerie ou de l'artillerie. Mais le but premier est d'aérer la ville et de faciliter la circulation. Ces nouvelles voies sont bordées de 600 000 arbres et dotées d'un trottoir et d'un éclairage public au gaz (une première mondiale). Pour favoriser les promenades et la détente des Parisiens, le préfet confie à l'ingénieur Jean-Charles Alphand la création et l'aménagement de parcs et de squares (les Buttes-Chaumont, Montsouris) ainsi que des bois (Boulogne, Vincennes).

Un projet global mais contesté

Entre 1852 et 1870, 20 000 immeubles insalubres et l'église St-Benoît sont détruits et remplacés par 30 000 bâtiments nouveaux. Mais ce projet ne se limite pas au simple embellissement de la ville. Les nouvelles artères sont pourvues d'un réseau d'égouts conçu par l'ingénieur Belgrand. Ce réseau long de 600 km se déverse dans la Seine au nord de Paris pour ne pas importer les Parisiens. La loi de 1852 impose le raccordement des immeubles à l'égout, mais aussi « *les mêmes hauteurs d'étages et les lignes principales de façades* » et l'obligation pour tous les propriétaires de ravalier les façades tous les dix ans. Les nouveaux immeubles en pierre de taille sont construits sur un même modèle et forment un îlot autour d'une vaste cour intérieure.

Pour assurer l'approvisionnement en eau de la capitale, Belgrand conçoit deux immenses réservoirs alimentés par des aqueducs qui transportent l'eau des sources captée à plus de cent kilomètres de Paris. Ces réservoirs, à l'époque les plus vastes du monde, installés sur les collines de Ménilmontant et de Montsouris, alimentent par gravité les étages des immeubles prévus pour accueillir l'eau courante. En effet, l'hygiène est désormais intégrée à l'architecture moderne qui propose dans les appartements des salles de bains et des toilettes.

Ces travaux, qui durent vingt ans, suscitent des critiques. Certains hommes politiques reprochent le coût financier du projet, estimé à plus de 26 milliards d'euros, qui creuse le déficit public. Des architectes et des artistes critiquent la monotonie de « *la rue-mur* ». Enfin, certains dénoncent la spéculation immobilière qui chasse les classes populaires du centre-ville. Mais les travaux menés par Haussmann ont ancré Paris dans l'ère moderne et serviront de modèle, comme le fut le château de Versailles, à des villes de province et à des capitales européennes.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« *Jamais Noé ne put si bien voir le monde que de l'Arche malgré qu'elle fût close et qu'il fût nuit sur la terre.* »

Si notre cher Proust est réputé pour la longueur de ses phrases et pour un respect plutôt grand de la syntaxe française, il est des fois où dans son œuvre *À la recherche du temps perdu*, il prit quelques licences envers notre langue. Tel fut le cas pour cette phrase à l'intérieur de laquelle il use d'une tournure que nous entendons très souvent à l'oral et qui n'est pourtant pas correcte. En effet, **malgré que** n'existe pas en français (sauf dans l'expression : *malgré qu'on en ait, malgré que j'en aie*) et son usage doit être banni. Nous devons toujours lui préférer les locutions *bien que, tandis que, alors que, quoique*, qui marquent elles aussi l'opposition ou la concession. Au lieu de dire « malgré que », Proust aurait, à la rigueur, dû dire : « **malgré le fait que...** », tournure toutefois bien lourde. Car seule existe la préposition « malgré », qui ne peut introduire qu'un nom ou qu'un pronom. Ce qui fit dire à notre cher Marcel Prévost dans *Les Bavardages de Françoise* :

« *La langue française est une noble gueuse, elle ne souffre pas qu'on l'enrichisse malgré elle.* »

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, *général de division aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

